

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES



Juin 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	18/12/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	16/12/2022
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	12/2020- 12/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.3.2 Conclusion évaluative.....	7
<b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS .....</b>	<b>9</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	4 sites : 2 à Paris pour les activités tertiaires ; le centre spatial de Toulouse de 50ha ; le centre spatial de Guyane sur 70.000 ha où se concentrent les enjeux de biodiversité ;
Secteurs d'activité	Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), le CNES propose aux pouvoirs publics la politique spatiale de la France et la met en œuvre dans 5 grands domaines stratégiques : Ariane, les Sciences, l'Observation, les Télécommunications et la Défense ;
Chiffre d'affaires	N/A
Nombre d'employés	2360 collaborateurs
Site web de l'entreprise	<a href="https://cnes.fr/fr">https://cnes.fr/fr</a>

## I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ensemble des sites et activités du CNES		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2021-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'action complémentaire	1

Actions cœur de métier	1	Soutenir la <b>production des connaissances</b> et des projets visant à lutter contre la perte de biodiversité (2021-2025) : 1.1. Porter les sujets relatifs à la biodiversité dans la programmation des missions spatiales <i>[abandonné]</i> 1.2. Porter la thématique biodiversité au sein des <b>appels à projets du Space Climate Observatory (SCO)</b> 1.3. Valoriser les sujets de <b>thèses</b> et les actions d'innovation et de R&T portant sur des sujets directement liés à la biodiversité ou pouvant l'impacter, pour orienter les choix à venir 1.4. Nommer, au sein des thématiciens, un <b>référent</b> sur les sujets biodiversité.
	2	Intégrer les enjeux de biodiversité tout au long de notre <b>chaîne de valeur</b> (2021-2025) : 2.1. Réduire <b>l'empreinte environnementale</b> des projets spatiaux et d'infrastructures par la généralisation d'une démarche environnementale pour tout projet, dès son émergence 2.2. Privilégier <b>l'approvisionnement en</b> produits préservant la biodiversité –biosourcés ou biologiques- (bâtiments, fournitures administratives, produits chimiques...) et viser le zéro plastique jetable

- 2.3. Atteindre la **zéro artificialisation nette** au CST et au CSG en privilégiant le réemploi de zones déjà artificialisées
- 2.4. Mettre à jour le plan de gestion du **Centre Spatial Guyanais** (CSG) en appui sur les organismes scientifiques partenaires.
- 2.5. Rédiger et mettre en œuvre un plan de gestion du **Centre Spatial de Toulouse** (CST) en appui sur un partenariat scientifique et adapter le plan de gestion différencié des espaces verts pour une déclinaison sur les sites d'Aire-sur-l'Adour et Aussaguel

**Action  
complémentaire**

3

Mobiliser nos parties intéressées internes et externes (2021-2025) :

- 3.1. Attirer l'attention de nos **publics cibles** sur les enjeux de biodiversité par le développement de rubriques et de contenus dédiés dans nos différents supports (sites Web, magazines, documents éducatifs...) et cadres d'activités (manifestations grand public, expositions, salons...).
- 3.2. Proposer au moins un rendez-vous annuel aux **salariés** de chaque site.
- 3.3. Enrichir notre offre éducative et de formation à destination des **jeunes, des étudiants et des enseignants** par des programmes dédiés récurrents.
- 3.4. Poursuivre les actions d'information du **grand public en Guyane**.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

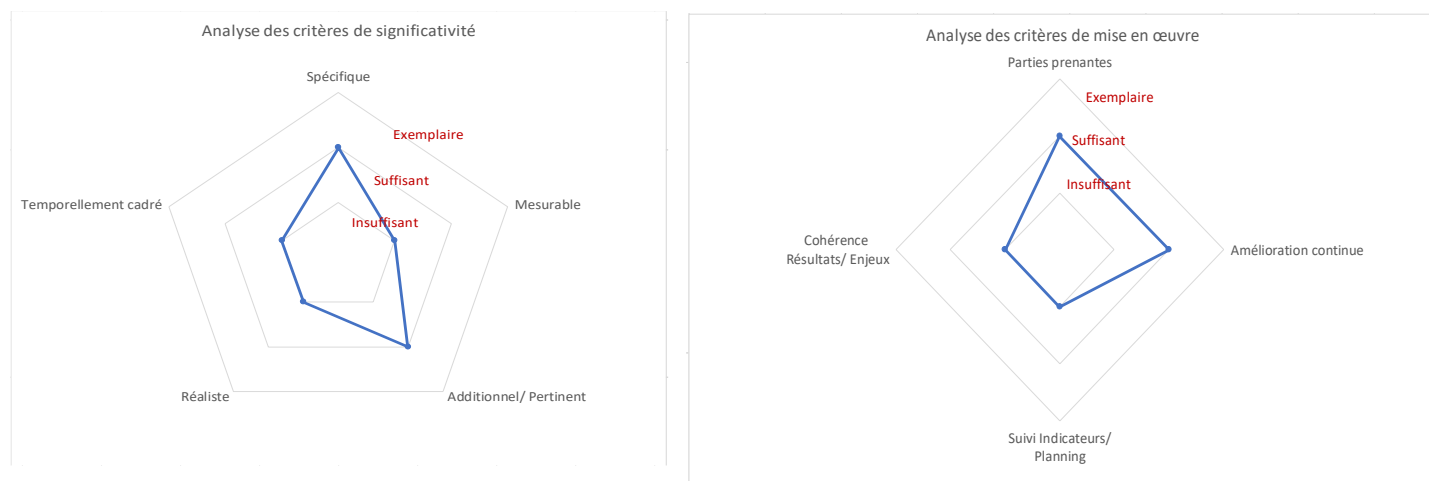
## I.3 Synthèse de l'évaluation

### I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action du CNES, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

#### Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



#### Les points forts

- Les enjeux indirects de l'activité sont bien identifiés (sensibilisation, promotion des activités scientifiques et spatiales dans le domaine de la biodiversité)
- Nombreuses sensibilisations des collaborateurs
- La direction est régulièrement impliquée
- Une gestion environnementale de la biodiversité sur son site de Guyane existante depuis de nombreuses années, en partenariat avec des experts (OFB/ ONF) pour le suivi des impacts des activités de lancement sur la biodiversité.

#### Les points faibles

- Le plan d'actions renvoie aux plans de gestion des sites de Guyane et de Toulouse pour les impacts des activités de l'entreprise, alors que ceux-ci devraient être intégrés directement dans le plan d'actions avec des indicateurs de pression et actions venant lutter contre ces pressions (par exemple en Guyane : dérangement voire mortalité de la faune avoisinante par les pollutions sonore, lumineuse et chimique des milieux liées au lancement de fusées).
- Le plan d'action ne permet pas de répondre aux enjeux liés à l'impact direct des activités du CNES sur la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (hormis l'action 2.3) comme la pollution, les émissions de gaz à effet de serre ou la pression sur les ressources : les actions en ce sens consistent essentiellement en la réalisation de dispositifs managériaux sans se décliner en objectifs d'impact précis.
- Il n'y a aucun indicateur directement lié à un état de biodiversité qui permette de faire le lien entre pressions des activités de l'entreprise et biodiversité.

- Les objectifs ne reposent pas sur des ambitions chiffrées (par exemple nombre minimum visé des projets labellisés SCO pour l'action 1.2).
- Les parties prenantes externes (associations, fournisseurs...) n'ont pas été impliquées dans l'élaboration ou le suivi du plan d'action (hormis le partenariat avec l'ONF pour l'animation des sentiers nature, et les échanges ont lieu avec la communauté éducative sans que leur fréquence ne soit précisée).

### ***1.3.2 Conclusion évaluative***

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

L'entreprise avait déjà un engagement fort vis-à-vis de la biodiversité, en raison notamment de la présence de son site de lancement de fusées en Guyane qui est également un hotspot de biodiversité (espèces faune/ flore et milieux naturels variés), et se devait donc d'assurer un suivi de ses impacts environnementaux.

L'intégration des enjeux locaux de Guyane et Toulouse au plan d'action est un bon élément. Toutefois les informations contenues dans le rapport de suivi sont insuffisantes pour avoir une vision hiérarchisée des pressions et enjeux de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité, en particulier au niveau des sites. Les indicateurs et objectifs choisis ne sont pas pertinents pour la majorité des sous-actions et ne permettent pas de suivre la réduction des impacts de l'entreprise. Des bonnes initiatives émergent comme l'atteinte de la zéro artificialisation nette sur les 2 sites en 2025, ou encore la gestion environnementale du site de Toulouse dans un plan de gestion.

Concernant la production de données et connaissances scientifiques (action 1), l'intégration du thème de la biodiversité au sein des projets spatiaux permet de contribuer à la construction d'outils de mesure et de suivi/ collecte de données, ce qui est très favorable.

La mise en œuvre du plan d'action est en outre insuffisante en particulier en ce qui concerne son suivi (objectifs chiffrés avec des jalons précis) et son évolution (ajustement d'action, amélioration continue).

## II. RECOMMANDATIONS

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

- Au niveau du groupe, définir au moins une action sur la préservation des ressources naturelles, avec des indicateurs de durabilité pour les matières premières utilisées, en visant par exemple un taux de matériaux certifiés ou recyclés (économie circulaire) pour la construction/rénovation des engins spatiaux, avec l'implication des fournisseurs et prestataires.
- Identifier et mesurer les pressions sur chacun des sites (sans un renvoi vers le plan de gestion).
- Définir au moins une action sur la gestion et le traitement des pollutions (sonore, lumineuse, chimique) des milieux naturels. [site de Guyane]
- Adapter les dates et horaires de lancement au rythme de vie de la faune locale (cycle de reproduction etc.) pour limiter les perturbations. [site de Guyane], selon les pressions identifiées pour les espèces patrimoniales.
- Au niveau du plan d'action :
  - Définir les pressions des activités de l'entreprise selon les différentes échelles et décliner les actions, avec des actions séparées pour le groupe et pour chacun des sites.
  - Fournir des ambitions chiffrées pour chaque objectif, en précisant l'état initial et la trajectoire souhaitée : par exemple un nombre minimum visé des projets labellisés SCO.
  - Impliquer les parties prenantes externes (associations, fournisseurs...) dans le suivi des actions en faveur de la biodiversité, et mener des actions correctives suite à leurs retours : par exemple en faisant participer des associations lors de réunions dédiées au plan d'actions.



### III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations » *[non représenté pour ce dossier]*
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué.

#### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

# Rapport d'évaluation

**Droit de réponse  
CENTRE NATIONAL  
D'ETUDES SPATIALES**



2023

# Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Kourou, le 06/07/2023,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Sandrine RICHARD, responsable biodiversité

Le droit de réponse porte sur l'évaluation détaillée du plan d'action pour les critères jugés insuffisants (§II du rapport d'évaluation) et sur les recommandations (§ III du rapport d'évaluation).

## **§II : Evaluation détaillée du plan d'action**

**Critère « Mesurable »** : nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants :

Action 2.1 : l'échéance est fixée à 2023. A fin 2022, date de la remise du rapport de suivi, l'outil de mesure de l'empreinte environnementale n'est pas encore finalisé.

Action 2.2 : une politique "achats durables" est mise en place, avec au moins une exigence environnementale dans tous les appels d'offre.

Actions 2.4 et 2.5 : nous prenons note qu'il est demandé des indicateurs directement liés à l'état de la biodiversité.

Toutefois, l'indicateur d'anthropisation a été calculé pour le CSG et est décrit dans le plan de gestion de la biodiversité. Un complément d'information est apporté dans le commentaire du critère « réaliste ».

**Critère « Réaliste »** : Pour l'action 2, le degré d'anthropisation du CSG est évalué au § 3.3.4 du plan de gestion de la biodiversité (tome1). 11 types de perturbations sont présentes et sont croisées avec le niveau d'anthropisation. Le résultat montre que 94,6% du territoire est une nature non perturbée, une nature visiblement non perturbée ou une structure de végétation non visiblement impactée par l'homme, ce qui représente 624 km<sup>2</sup> sur les 660 km<sup>2</sup>, vaste espace « protégé ».

Pour le CST et les sites rattachés, le plan de gestion fait état des surfaces artificialisées vs Espaces verts (CST : surfaces artificialisées : 52 % du site et Espaces verts 48 %; Aussaguel : surfaces artificialisées du site :20% et Espaces verts 80%; Aire sur Adour : surfaces artificialisées du site :47% et Espaces verts : 53%).

**Critère « temporel »** : Un bilan annuel est réalisé dans le cadre du CODIR RSE du CNES et de la certification ISO 14001. Des étapes complémentaires sont réalisées dans le cadre du suivi des plans de gestion de la biodiversité du CSG et du CST.

**Critère « Suivi indicateurs et planning »** : Les échéances sont mentionnées sur les planches du CODIR RSE 2022 jointes au rapport de suivi. Une présentation différente sera proposée pour une meilleure compréhension.

**Critères « cohérence résultats / enjeux »** : Le CNES prendra en compte le commentaire dans le prochain rapport de suivi.

## **§III Recommandations**

**Au niveau du groupe, définir au moins une action sur la préservation des ressources naturelles, avec des indicateurs de durabilité pour les matières premières utilisées, en visant par exemple un taux de matériaux certifiés ou recyclés (économie circulaire) pour la construction/rénovation des engins spatiaux, avec l'implication des fournisseurs et prestataires.**

Le CNES ne fabrique pas d'engins spatiaux mais apporte son expertise et finance des projets spatiaux réalisés par le secteur privé, selon une politique définie par le gouvernement, largement dans un cadre européen ou bilatéral. A ce titre, sa méthode d'action ne peut passer que par sa politique d'achat public.

Dans le cadre du PNAD 2022-2025, le CNES poursuit le déploiement des achats durables, à ce titre il a défini une matrice des exigences environnementales par segments d'achat (ingénierie logicielle, logistique, ingénierie spatiale, bâtiment...) afin d'insérer des clauses dans tous les dossiers de consultation. Le CNES est soumis à la circulaire SPE (Services Publics Ecoresponsables) qui s'inscrit dans la démarche de préservation des ressources naturelles.

**Identifier et mesurer les pressions sur chacun des sites (sans un renvoi vers le plan de gestion).**

Les éléments sont fournis dans le §II ci-dessus, et seront détaillés dans le prochain rapport de suivi.

**Définir au moins une action sur la gestion et le traitement des pollutions (sonore, lumineuse, chimique) des milieux naturels. [site de Guyane]**

Le CNES évalue l'impact de ses activités au travers des plans de mesures environnement (PME) de la base spatiale mis en œuvre depuis 30 ans, et au travers des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter les installations classées pour l'environnement (CST et CSG). Le CNES prendra en compte le commentaire dans le prochain rapport de suivi.

**Adapter les dates et horaires de lancement au rythme de vie de la faune locale (cycle de reproduction etc.) pour limiter les perturbations. [site de Guyane], selon les pressions identifiées pour les espèces patrimoniales.**

Les horaires de lancement sont entièrement contraints par les calculs de trajectoire adaptée au besoin de la mise en orbite des charges utiles, et des impératifs météo. Les lancements peuvent avoir lieu à tout heure. Toutefois, les études menées sur la faune (OFB, Bureaux d'études, associations...) ne montrent pas de perturbations particulières liées au lancement. Il faut noter que seulement une dizaine de lancement sont réalisés par an (3 en 2023), avec un impact mesuré qui ne dépasse pas 1 km autour des zones de lancement. Dans le cadre des opérations sur la base spatiale des actions préventives sont menées pour limiter les impacts sur la faune (capture avant lancement, évacuation pré-opération...).

**Au niveau du plan d'action:**

- Définir les pressions des activités de l'entreprise selon les différentes échelles et décliner les actions, avec des actions séparées pour le groupe et pour chacun des sites.
- Fournir des ambitions chiffrées pour chaque objectif, en précisant l'état initial et la trajectoire souhaitée: par exemple un nombre minium visé des projets labellisés SCO.
- Impliquer les parties prenantes externes (associations, fournisseurs ...) dans le suivi des actions en faveur de la biodiversité, et mener des actions correctives suite à leurs retours : par exemple en faisant participer des associations lors de réunions dédiées au plan d'actions

Le CNES prendra en compte ces recommandations dans la mise à jour du plan d'actions et dans le prochain rapport de suivi.